



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 16 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCELLUS, dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DERC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2024

Membre en exercice :	13
Présents :	08
Pouvoirs :	01
Votants :	09

♦ **Étaient présents** : Jean-Claude DERC, Jean-Marie BAZAS, Maryse CUCCHI, Gilles LÉGLISE, Bernard REYNAUD, Laetitia LAFITTE, Valérie LAURENT, Perrine CHABRAT-DUCASSE.

♦ **Excusés (et ou) Ayant donné pouvoir** : Maria PEREIRA ayant donné pouvoir à Laetitia LAFITTE, Nicolas HRGOVIC, Jérôme DUSSEAUX,

♦ **Absents** : Jenifer SEALELLI, Luc CHARRY.

Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance – nomination du secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h.

♦ **Secrétaire de séance** : Mme CHABRAT-DUCASSE Perrine est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT

Assistaient à la séance Mme NAVARRO (Secrétariat), Jean-Paul BIASON (Sud-Ouest)

DOSSIER N°1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2023

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir faire part de leurs observations éventuelles concernant le procès-verbal du 19 décembre 2023. Celui-ci est approuvé **à l'unanimité**.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

ORDRE DU JOUR

I – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023,

II - Dossier n° 2 : Délibération : Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » TE47 (**rapporteur Monsieur BAZAS Jean-Marie**),

III – Dossier n° 3 : Délibération : Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024 (**rapporteur Madame LAURENT Valérie**),

IV – Dossier n° 4 : Délibération : Fixation des tarifs « location salles communales » 2024 (**rapporteur Monsieur Le Maire**),

V – Dossier n° 5 : Approbation de la convention annuelle d'entretien de l'espace public avec A.S.E. (Association Service Environnement) (**rapporteur Monsieur REYNAUD Bernard**),

VI – Dossier n° 6 : Numérisation de l'Etat civil (**rapporteur Madame LAFITTE Laetitia**),

VII – Dossier n°7 : Recrutement en intérim (CDG47) mission pour la mise à jour des normes pour l'installation du cimetière numérique (**rapporteur Monsieur Le Maire**),

VIII – Dossier n°8 : Rénovation Eclairage Public par Territoire d'Energie Lot et Garonne remplacement de luminaire en LED (**rapporteur Monsieur Le Maire**),

IX – Dossier n°9 : Rapport sur les orientations budgétaires 2024 (**rapporteur Monsieur Le Maire**),

QUESTIONS DIVERSES et ORALES



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°2

**Délibération : Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le
groupement de commandes pour « l'achat d'énergie, de fournitures et de services en
matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »TE47**

Rapporteur : Monsieur BAZAS Jean-Marie

MONSIEUR Jean-Marie BAZAS expose :

Le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergie de Lot-et-Garonne (SDEE 47) est devenu Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47).

Monsieur le maire rappelle aux Membres du conseil Municipal que la collectivité est adhérente à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que d'après les articles 63 et 64 de la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019, seuls les consommateurs non-domestiques (dont les collectivités et EPDI) embauchant moins de 10 salariés et dont les recettes n'excèdent pas deux millions d'euros, peuvent encore souscrire une offre de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les personnes publiques ne faisant partie de cet ensemble de consommateurs peuvent bénéficier des offres de marché mais doivent recourir aux procédures prévues par la réglementation régissant la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 du Code de l'énergie.

Dans ce sens, les Syndicat d'Energies de la Nouvelle-Aquitaine se sont unis pour proposer un nouveau groupement de commande à l'échelle de la nouvelle région, qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable, groupement auquel le Conseil Municipal a décidé de faire adhérer la collectivité.

L'adhésion est gratuite pour les collectivités adhérentes et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant celles-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

Monsieur le Maire précise que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marché en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et L.2116-7

Considérant que la collectivité est adhérente au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux /fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétiques fondé par les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle-Aquitaine,

Considérant que la collectivité a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et a fortiori d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) est le coordonnateur du groupement,

Considérant que la collectivité membre du groupement ne s'acquitte des frais inhérents au fonctionnement que si elle devient partie prenante aux marchés passés par le coordonnateur

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif, il sera passé des marchés ou des accords-cadres.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,

Considérant que Territoire d'Energie Lot-et-Garonne sera le référent de la commune quant au fonctionnement du groupement, le Syndicat devant assister les collectivités membres de son territoire et centraliser leurs besoins auprès du groupement,

DELIBERATION
N° 01 2024

Votants : 09
Exprimés : 09
Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

- **DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »
- **DONNE MANDAT** à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune décide d'intégrer dans ce marché public,
- **DÉCIDE** d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°3

Délibération : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EDDECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Rapporteur : Madame Valérie LAURENT

Madame Valérie LAURENT expose :

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

DÉLIBÉRATION

N° 02_2024

Votants : 09

Exprimés : 09

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

EMPLOI	CADRES D'EMPLOI ET GRADES	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	OBSERVATIONS
CADRES D'EMPLOIS "ADMINISTRATIF"				
Secrétaire de Maire	Adjoint Administratif	1 poste 35H00	1 poste 35H00	
CADRES D'EMPLOIS "TECHNIQUE"				
Cantinière	Adjoint technique	1 poste 30H00	1 poste 30H00	
Agent polyvalent espace vert	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} Classe	1 poste 35H00	1 poste 35H00	
Agent polyvalent espace vert	Adjoint technique	2 poste 35H00	2 poste 35H00	
Entretien	Adjoint technique	1 poste 15H00	0 poste	Géré par l'interim du CDG47
CADRES D'EMPLOIS "ANIMATION"				
Garderie scolaire	Adjoint d'animation (Av. janv.2021)	1 poste 20H20	1 poste 20H83	

- **PRÉCISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente et dit que les crédits nécessaires seront prévus par la rémunération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°4

Délibération : fixation des Tarifs « location salles communales »2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

MONSIEUR le MAIRE expose :

Il est proposé de réviser les tarifs de location des salles communales.

Il est proposé de procéder à diverses augmentations et définir les nouveaux tarifs effectifs au 1^{er} mars 2024, à savoir :

LES ASSOCIATIONS LOCALES

LES SALLES	ÉTÉ	HIVER	CAUTION
SALLES	Gratuit	Gratuit	300 €

PARTICULIERS COMMUNE

LES SALLES	ÉTÉ	HIVER	CAUTION
Salle de Quartier (400 pers. Max)	200 €	240 €	350 €
Salle sociale	100 €	130 €	350 €
Salle Associative (80 pers. Max)	180 €	210 €	350 €
Laboratoire	100 €	100 €	/

HORS COMMUNE

PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

LES SALLES	ÉTÉ	HIVER	CAUTION
Salle de Quartier (400 pers. Max)	330 €	450 €	350 €
Salle Associative (80 pers. Max)	300 €	380 €	350 €
Laboratoire	120 €	120 €	

A la réservation :

Pour les particuliers hors communes et communes association extérieures :

- Pièces justificatives à fournir : carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation assurance

Etat des lieux « entrée » :

- Versement Caution de 350€ (sauf association locale de 300 €) par chèque au nom du locataire (sans encaissement)
- Signature de la convention de location
- État des lieux « entrée » le vendredi vers 11h00 ou samedi vers 11h00
- État des lieux de « sortie » le lundi vers 10h00

Période « HIVER »

- Du 1^{er} janvier au 31 mars de chaque année
- Du 15 octobre au 31 décembre de chaque année

Période « Été »

- Du 1^{er} avril au 14 octobre de chaque année



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DÉLIBÉRATION

N° 3 2024

Votants : 09
Exprimés : 09
Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

- **DONNE** son accord pour les tarifs 2024 comme énoncé ci-dessus dès le 1^{er} mars 2024.
- **DIS** que les crédits seront inscrits au budget 2024.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°5

Délibération : Approbation de la convention annuelle d'entretien de l'espace public avec A.S.E (Association Service Environnement)

Rapporteur : Monsieur Bernard REYNAUD

Monsieur Bernard REYNAUD expose :

Cette convention mise en place,

 Vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des Difficultés sociales ou professionnelles particulières dans le cadre d'un Accompagnement social et professionnel au sein d'une structure d'insertion.
 Vise à une gestion différenciée et autonome des espaces verts.

Cette convention s'inscrit pleinement dans la feuille de route des collectivités œuvrant pour l'inclusion des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Pour ce faire la Commune de MARCELLUS a décidée d'externaliser une partie de l'entretien de l'espace public en la confiant à une structure d'insertion par l'activité économique.

Durée :

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans

Définition des prestations

L'Association Service Environnement interviendra sur la Commune de Marcellus afin d'entretenir les bords du ruisseau le SERAC :

Débroussaillage des bords du Sérac sur un longueur de 3000ml allant du moulin De Lassalle jusqu'à la limite avec la commune de Cocumont. La prestation sera faite à raison de 1000ml par an sur trois ans, durée de la présente Convention.

Pour parvenir à réaliser la prestation citée en objet l'association utilisera les ressources techniques et matérielles dont elle aura le libre choix tout en prenant en compte la nature et l'environnement où le Faucardage sera nécessaire.

Matériel

- Débroussailleuses
- Lames
- Tronçonneuses

Organisation

Pour réaliser la prestation demandée l'association se réserve le droit d'organiser l'activité de manière à ce que l'objectif attendu soit atteint. Si la commune de Marcellus a des secteurs prioritaires, l'association devra répondre de manière favorable au donneur d'ordre.

Sécurité

L'association assurera la mise en sécurité de ses salariés et des tiers présents sur le lieu où elle exercera l'activité.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

L'association assurera la mise en place d'une signalétique et adoptera son activité en fonction des difficultés rencontrées.

Assurance

L'association est assurée au titre de son assurance professionnelle est assumera les dommages dont elle pourra être tenue responsable.

Prestation ponctuelle

La convention prévoit un prix unitaire pour prestation ponctuelle de 18 euros TTC de l'heure et par salarié.

Ce prix unitaire pourra être utilisé par la commune de Marcellus pour des prestations ponctuelles.

Un devis sera établi avant toute intervention.

Facturation

Facturation établie en fin d'année.

COUT DU PROJET

1180.00 € TTC

DÉLIBÉRATION

N° 4 2024

Votants : 09
Exprimés : 09
Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **A RECOURS** à cette proposition de l'entretien de l'espace public en la confiant à une structure d'insertion par l'activité économique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'entretien de l'espace public,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération,
- **DIS** que les crédits seront inscrits au budget 2024



ASSOCIATION SERVICE ENVIRONNEMENT

Siège Social : 31 chemin de la plaine 2 47180 SAINTE BAZEILLE

Tél-Fax : 05 53 89 57 60

Mail:saintsauveur.ase@gmail.com

Portable : 06 19172904

N° Siret : 399 603 976 000 32

Code APE : 8810 C

A Saint Bazeille le 15/01/2024

CONVENTION ANNUELLE D'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC

Entre :

La Commune de Marcellus (dont le siège social est situé 1 place de la Mairie 47200 Marcellus) représentée par le Maire Jean Claude DERC.

D'une part

Et

D'autre part :

L'Association Service Environnement (dont le siège social est situé 31 chemin de la plaine 2 à sainte Bazeille 47180) représenté par son président Monsieur ARMAND Jean-Luc.

Objet :

Entretien cours d'eau.

Il est convenu ce qui suit :

Cette convention mise en place,

- Vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières dans le cadre d'un accompagnement social et professionnel au sein d'une structure d'insertion.
- Vise à une gestion différenciée et autonome des espaces verts.

Cette convention s'inscrit pleinement dans la feuille de route des collectivités œuvrant pour l'inclusion des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelle. Pour ce faire la Commune de MARCELLUS a décidée d'externaliser une partie de l'entretien de l'espace public en la confiant à une structure d'insertion par l'activité économique.

Durée :

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans

Définition des prestations

L'Association Service Environnement interviendra sur la Commune de Marcellus afin d'entretenir les bords du ruisseau le SERAC :

- **Débroussaillage des bords du Sérac sur un longueur de 3000ml allant du moulin de Lassalle jusqu'à la limite avec la commune de Cocumont. La prestation sera faite à raison de 1000ml par an sur trois ans , durée de la présente convention.**

Pour parvenir à réaliser la prestation citée en objet l'association utilisera les ressources techniques et matérielles dont elle aura le libre choix tout en prenant en compte la nature et l'environnement où le Faucardage sera nécessaire.

Matériel

- Débroussailleuses
- Lames
- Tronçonneuses

Organisation

Pour réaliser la prestation demandée l'association se réserve le droit d'organiser l'activité de manière à ce que l'objectif attendu soit atteint. Si la commune de Marcellus a des secteurs prioritaires, l'association devra répondre de manière favorable au donneur d'ordre.

Sécurité

L'association assurera la mise en sécurité de ses salariés et des tiers présents sur le lieu où elle exercera l'activité.

L'association assurera la mise en place d'une signalétique et adaptera son activité en fonction des difficultés rencontrées.

Assurance

L'association est assurée au titre de son assurance professionnelle est assumera les dommages dont elle pourra être tenue responsable.



Prestation ponctuelle

La convention prévoit un prix unitaire pour prestation ponctuelle de 18 euros TTC de l'heure et par salarié.

Ce prix unitaire pourra être utilisé par la commune de Marcellus pour des prestations ponctuelles.

Un devis sera établi avant toute intervention.

Facturation

Facturation établie en fin d'année

COUT DU PROJET

1180.00 € TTC

Monsieur Le Maire de Marcellus ,
Jean Claude DERC

Le Président de ASE,
Jean- Luc ARMAND



DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°6

Délibération : Numérisation de l'Etat Civil

Rapporteur : Madame Laetitia LAFITTE

Madame Laetitia LAFITTE expose :

Monsieur le maire rappelle que la numérisation des registres des actes d'Etat civil Permettrait :

- La conservation des registres d'état civil de la commune (ceux-ci, fragiles ne seront plus manipulés)
- L'amélioration du service rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes (sur place en mairie, ne rapidité d'exécution de la demande ou à distance un envoi dématérialisé qui éviterait aux demandeurs de se déplacer),
- Un accès facilité aux registres d'État civil répondrait au dispositif COMEDEC (Communication Electronique des Donnés de l'État Civil) qui est un projet de l'action de modernisation de l'État.

Deux devis ont été demandés début année 2024 auprès des entreprises Numerize et SEDI équipement.

**DÉLIBÉRATION
N° 5 2024**

Votants : 09
Exprimés : 09
Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

- **VALIDE** cette proposition de numérisation des actes d'État civil,
- **RETIENS** l'entreprise qui fera une meilleure proposition commerciale pour effectuer la numérisation des actes d'état civil,
- **AUTORISE Monsieur le maire** à signer tout document s'y afférent
- **DIS** que les crédits seront inscrits au budget 2024.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°7

Délibération : Recrutement en intérim, mission pour la mise à jour des normes pour l'installation du cimetière numérique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

Afin de pouvoir mettre en place dans le futur la cartographie du cimetière de la commune de Marcellus qui va devenir, à l'avenir obligatoire, il est proposé de faire l'appel aux services du CDG47 pour recruter Mme LEGRAND Léna en intérim à temps non complet pour le poste d'Adjoint Administratif (indice Brut 367, indice majoré 366).

La mission sera de 1 mois, pour 15h hebdomadaire, à compter du 4 mars 2024 pour la mise à jour des normes pour l'installation du cimetière numérique.

Ce projet se fera avec une cartographie de cimetière par photogrammétrie à l'aide d'un drone qui permettra de faire l'état des lieux du cimetière (réaliser pour le CDG47 et le logiciel « Astradal »).

Les missions proposées pour ce projet :

- Une vue globale du cimetière (repères graphiques)
- Modélisation de données funéraires, dépôts de documents scannées, photographies,
- Recherche des personnes
- Tableau de bord

Le CDG47 a déjà mis en place ce système à 80 collectivités, avec une visualisation réaliste en vue aérienne, la gestion d'un ou plusieurs cimetières depuis une seule interface et la navigation via une simple connexion internet.

**DÉLIBÉRATION
N° 6 2024**

Votants : 09
Exprimés : 09
Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **APPROUVE** cette mission d'intérim pour la mise à jour des normes pour l'installation du cimetière numérique de la commune de Marcellus.
- **CHARGE Monsieur le maire** de faire le nécessaire pour la demande de mission auprès du CDG47 intérim.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°8

**Délibération : Rénovation Éclairage Public par Territoire d'Énergie Lot et Garonne
remplacement de luminaires en LED**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, et suite à sa réflexion sur la rénovation du réseau communal d'éclairage public, la commune de Marcellus souhaite remplacer toutes les lampes à sodium haute pression (SHP) de son éclairage par des LED.

Outre une réduction notable de consommation d'énergie attendue, une plus longue durée de vie du produit et des frais de maintenance contenus qui seront dégagés grâce à cette substitution, l'avantage prépondérant des LED est le pouvoir moduler la puissance notamment sur les tranches horaires nocturnes. Une économie financière estimée à 2540€ TTC par an avec coupures de 23h à 6h, et une économie financière estimée à 3882€ TTC par an avec rallumage toute la nuit, luminaire à 30% sur détecteurs.

Le montant de la contribution communale s'élève à 31 793,01 sur un devis de 59 987,10€ TTC. Pour cette opération de rénovation d'Éclairage Public, nous faisons appel à un mode de paiement étalé sur 5 exercices soit 6 358,60€ par exercice budgétaire.

Le devis présenté par Territoire d'Énergie 47 s'élève d'un montant :

Montant H.T. : 49 989,25€

T.V.A. à 20% : 9 997,85€

Montant T.T.C : 59 987,10€

Contribution totale de la commune 65,00% du HT 31 193,01€

Montant à charge de TE47 35% du montant H.T. 28 194,09€

La commune pourra ainsi disposer d'un éclairage public rénové, de qualité, économe et plus respectueux de l'environnement notamment en limitant son impact sur la pollution lumineuse nocturne.

DÉLIBÉRATION

N° 7 2024

Votants : 09

Exprimés : 09

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité**



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

- **ADOPTE** le projet de rénovation et remplacement des luminaires par des luminaires LED, pour un montant total de 49 989,25€ H.T, soit 59 987,10€ TTC avec une contribution totale de la commune (65%) soit 31 793,01€,
- **S'ENGAGE** à financer de la façon suivante :
Contribution (fonctionnement) sur 5 exercices soit 6 358,60€ par exercice budgétaire
- **DIS** que la dépense sera inscrite au budget 2024 en fonctionnement au 65568
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°8

Délibération : rapport sur les orientations budgétaire 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

Rappel des objectifs du ROB

Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les deux mois précédant le vote du budget. Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du BP 2024.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et social,
- L'impact de la Loi de finances 2024 sur le budget des collectivités locales,
- Les décisions nationales relatives à la rémunération et à la protection sociale des agents.

1/ SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE MARCELLUS

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES

(SUR LA BASE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
011 - Charges à caractère général	129 559,85	131 067,17	134 682,32	2,68%
012 - Charges de personnel et frais	215 468,06	248 577,92	271 087,63	8,30%
014 - Atténuations de produits	13 967,58	56 964,03	31 465,80	-81,03%
65 - Autres charges de gestion cour	159 974,90	162 300,06	159 991,46	-1,44%
66 - Charges financières	1 433,32	732,12	1 236,16	40,77%
67 - Charges exceptionnelles	320,00	250,00	0,00	
Total dépenses réelles	520 723,71	599 891,30	598 463,37	-0,24%
Total dépenses d'ordre	14 000,00		0,00	
Total dépenses de fonctionnement	534 723,71	599 891,30	598 463,37	-0,24%

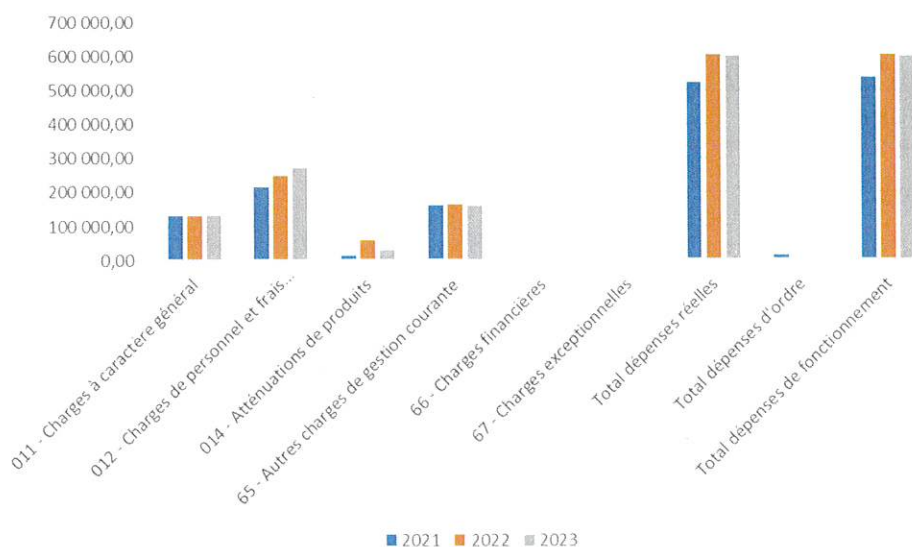


Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

VUE D'ENSEMBLE DE FONCTIONNEMENT - Dépenses



Les dépenses réelles de fonctionnement sont aussi en hausse concernant les charges de Personnel :

- Les dépenses des charges de personnel représentent 45% des dépenses réelles de Fonctionnement sur 2023, sachant que l'augmentation du SMIC et celle du point d'indice a eu lieu en juillet 2023.
- **Les dépenses prévisionnelles de personnel** seront un peu à la hausse sur 2024. Cette augmentation s'explique principalement par :
 1. **L'augmentation du SMIC à hauteur de 1,13% au 1^{er} janvier 2024**
 2. **La revalorisation forfaitaire des 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024,**
 3. **Les évolutions liées à la carrière des agents (avancement d'échelon)**
- L'augmentation des charges financiers sont justifiées par l'emprunt qui a été contracté fin 2022 pour la création du garage et son annexe

EVOLUTION DES **RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	30 363,01	37 416,11	39 252,18	4,68%
73 - Impôts et taxes	272 669,00	290 778,58	310 611,39	6,39%
74 - Dotations, subventions et participations	213 534,90	212 742,44	242 248,75	12,18%
75 - Autres produits de gestion courante	17 865,80	20 561,40	18 208,16	-12,92%
76 - Produits financiers	2,10	2,25	3,45	34,78%
77 - Produits exceptionnels	5 065,81	3 763,31	136,63	-2654,38%
013 - Atténuations de charges	17 503,52	13 447,60	7 984,31	-68,43%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	302 832,05	328 871,91	223 838,47	-46,92%
Total recettes réelles	859 836,19	907 583,60	842 283,34	-7,75%
Total recettes d'ordre	9 000,00			
Total recettes de fonctionnement	868 836,19	907 583,60	842 283,34	-7,75%

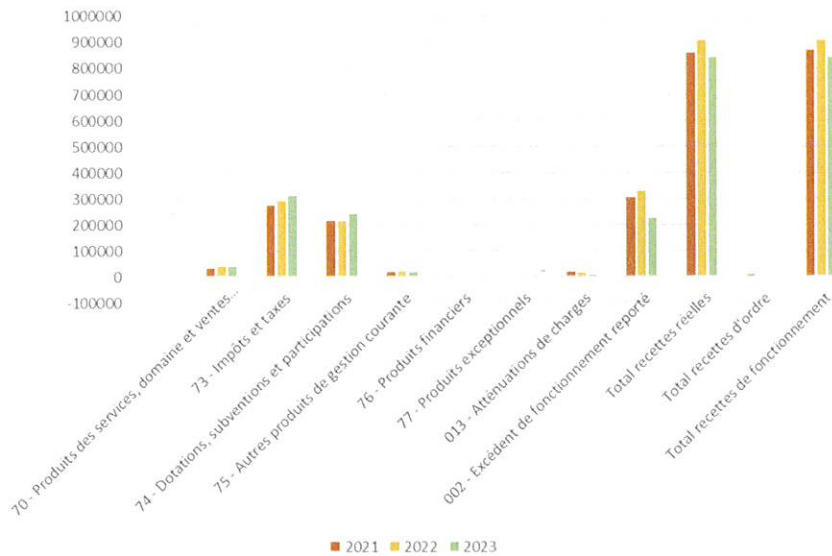


Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

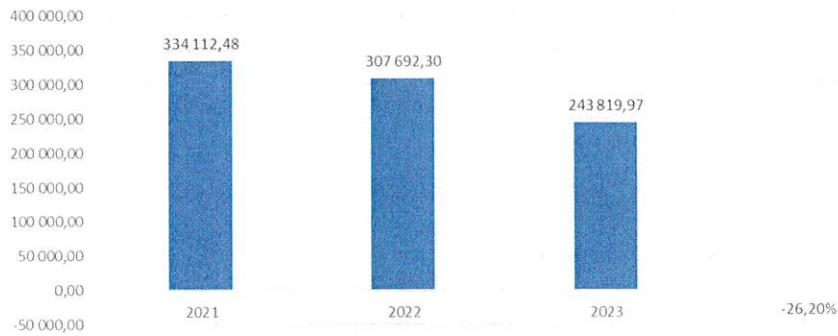
Mairie de Marcellus

VUE D'ENSEMBLE DE FONCTIONNEMENT - Recettes



SOLDE DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
Solde de fonctionnement	334 112,48	307 692,30	243 819,97

Solde de fonctionnement



**EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES
(SUR LA BASE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
001 - Déficit d'investissement reporté			53 653,83
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
16 - Emprunts et dettes assimilés	15 900,11	16 601,38	3 522,26
21 - Immobilisations corporelles	2 223,20		2 477,09
23 - Immobilisations en cours 96- création			41 995,28
Total dépenses réelles hors opérations	18 123,31	16 601,38	101 648,46
55 - ACQUISITION DE MATERIEL	22 785,60		468,00
71 - BATIMENTS COMMUNAUX		10 906,28	
76 - Poteaux incendie		2 400,00	
88 - Plan Local d'Urbanisme			
96 - Création garage et local annexe	5 757,00	109 629,13	52 879,90
97 - Mur du cimetière		19 720,80	
98 - PLAN LOCAL URBANISME			
Total dépenses opérations d'invest.	28 542,60	142 656,21	53 347,90
Total dépenses d'ordre	9 000,00		
Total dépenses d'investissement	55 665,91	159 257,59	154 996,36

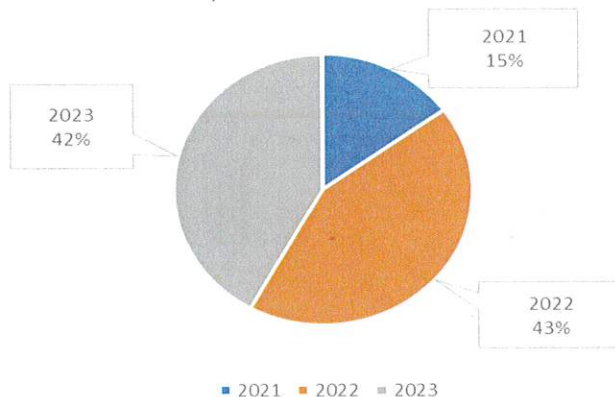


Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

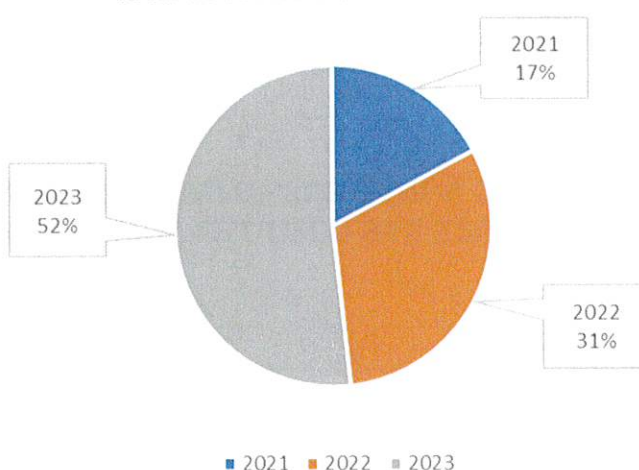
Total dépenses d'investissement



**EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES
(SUR LA BASE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
001 - Excédent d'investissement reporté	35 143,34	3 222,43	
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	7 583,32	22 381,33	112 073,20
13 - Subventions d'investissement reçues	2 161,68		29 770,46
16 - Emprunts et dettes assimilés			550,00
Total recettes réelles hors opérations	44 888,34	25 603,76	142 393,66
94 - Adressage			
96 - Création garage et local annexe		80 000,00	33 863,90
Total recettes opérations d'invest.		80 000,00	33 863,90
Total recettes d'ordre	14 000,00		
Total recettes d'investissement	58 888,34	105 603,76	176 257,56

Total recettes d'investissement



- Augmentation des dotations au chapitre 10 : récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement.
- Subventions reçus de la part du fonds de concours de VGA et de DETR pour la création du garage et son annexe.

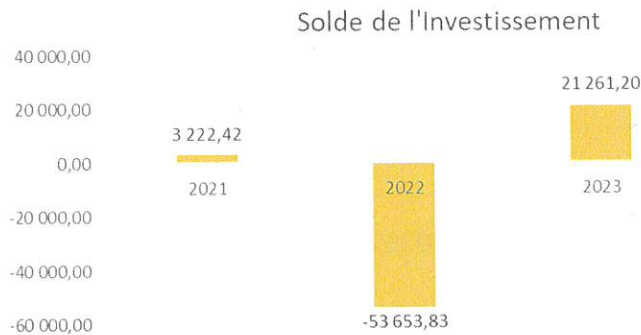


Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

SOLDE DEL'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
Solde d'investissement	3 222,42	-53 653,83	21 261,20



2/ PROPOSITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2024

Il est proposé de débattre sur les propositions des dépenses d'investissement pour 2024 :

1. Devis demandé avec territoire d'Énergie 47 pour installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie (**Participation à hauteur de 25 385€**)
2. Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour l'ouverture des zones 2AU (**devis d'un montant de 8 950€ HT, soit 10 700€ TTC**)
3. Devis demandé pour le nouveau colombarium (**devis d'un montant de 6 600€ HT soit 7 920€ TTC pour 12 cases**)
4. Travaux logement n°3 travaux lancés (**devis d'un montant de 2 745,73€ HT soit 3 294,88€ TTC**)
5. Plantation de la haie au terrain communal (**prévu pour le prochain automne**)
6. Projet d'isolation thermique des logements et les bâtiments communaux (**étude en cours isolation à 1€ dans l'attente du devis**)
7. Création de trottoir à l'entrée du village en béton désactive par VGA (50% pour la commune et 50% pour VGA) (**devis pour un montant de 17 538,79€ HT soit 21 046,55 TTC**)
8. Devis sablage du stade de foot et en attente du devis pour el drainage (**Devis pour le sablage d'un montant de 2 409€ TTC**) dans l'attente du devis de l'entreprise **LAGES pour le drainage**
9. Planché de la Chapelle (dans l'attente de devis)
10. Ecole problème avec les portes et fenêtres qui se ferment mal, voir avec l'entreprise des travaux du logement n°3 pour venir faire un devis.
11. Budgéter environ 50 000€ pour les travaux de maintenance des locaux (salles, logements, école)



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

**DÉLIBÉRATION
N° 8 2024**

Votants : 09
Exprimés : 09
Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

Vu le rapport des orientations budgétaires 2024 de la commune de Marcellus,

- **PREND ACTE** de la tenue du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

- Mise en place de la réunion des associations de la commune pour le vendredi 15 mars, création convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** clôt la séance à 21 heures 15.

*Le Maire de Marcellus,
Jean-Claude DERC*



La secrétaire de séance
**Mme Perrine CHABRAT-
DUCASSE**